

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Site de Kerscoul sur la commune principale de l'AIOT Kerscoul 22540 LOUARGAT.

La référence de votre dossier est A-4-N6L8X3M1OM et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 07/02/2024 à 16h50 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les modes d'exploitation des installations (évolution des procédés, des rejets, des traitements des effluents, de l'épandage, de la gestion des déchets....)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://www.service-public.fr)

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **49323976800010**

Raison sociale **SCEA DE L'ETOILE**

Forme juridique **Société civile d'exploitation agricole**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Crec'h Saladin

22540 LOUARGAT

Signataire

Qualité : **Gérant**

Référent

Fonction : **Chargée d'études**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Site de Kerscoul**

Description des activités :

L'installation localisée au lieu-dit « Kerscoul » en LOUARGAT, dispose d'un arrêté portant réglementation d'une installation classée pour la protection de l'environnement en date du 16

septembre 2008 au nom de l'EARL DE KERSCOUL pour l'exploitation d'un atelier d'élevage de poulettes d'une capacité de 30000 animaux, soit 30000 Animaux-Equivalents (AE). L'EARL élève également des bovins laitiers et allaitants sur ce même site. Les installations d'élevage sont situées à 125 mètres du poulailler. Cet atelier est réglementé par récépissé de déclaration en date du 12 août 1998 avec demande de régularisation annexée en novembre 2007 pour l'exploitation de 60 vaches laitières, 25 vaches allaitantes et leurs suites. L'EARL DE KERSCOUL dispose de 118.03 hectares de Surface Agricole Utile (SAU). L'intégralité des effluents d'élevage sont valorisés en brut sur les terres de l'exploitation. Suite au départ en retrait de l'un des associés, l'EARL cesse son activité d'élevage de bovin et cède son élevage de volailles à la SCEA DE L'ETOILE. Elle conserve ainsi uniquement ses terres agricoles. La SCEA DE L'ETOILE exploitera l'atelier d'élevage de volailles sur le site de « Kerscoul » à compter du 29 février 2024 (déclaration de changement d'exploitant réaliser le 07/02/2024). Le projet est la mise en place de poulets lourds en remplacement des poulettes. Ces modification n'implique pas de changement en termes de capacité maximale d'accueil (soit 30000 AE). Aucune nouvelle construction n'est prévue. La SCEA ne disposant pas de terre, les effluents bruts seront épandus sur les terres de l'ancien exploitant (EARL DE KERSCOUL).

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Kerscoul

22540 LOUARGAT

X : 230754

Y : 6852926

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Modes d'exploitation

Modifications apportées aux modes d'exploitation :

La SCEA ne disposant pas de terre, les effluents bruts seront épandus sur les terres de l'ancien exploitant (EARL DE KERSCOUL - SIRET : 322 729 484 00012). La SAU de l'exploitation est de 118 hectares.